

**Loi fédérale
sur le contrôle des biens utilisables à des fins civiles
et militaires et des biens militaires spécifiques
(Loi sur le contrôle des biens, LCB)**

Projet

Modification du ...

*L'Assemblée fédérale de la Confédération suisse,
vu le message du Conseil fédéral du 20 mai 2009¹,
arrête:*

I

La loi du 13 décembre 1996 sur le contrôle des biens² est modifiée comme suit:

Préambule, première référence

vu les art. 54, al. 1, et 123 de la Constitution³,
...

Art. 6, al. 3 (nouveau)

³ Le Conseil fédéral peut refuser des permis pour préserver les intérêts essentiels de la Suisse.

II

¹ La présente loi est sujette au référendum.

² Le Conseil fixe la date de l'entrée en vigueur.

¹ FF **2009** 3839

² RS **946.202**

³ RS **101**

